



Titre de séjour et garde à vue

Par **regret911**, le **26/04/2012** à **02:56**

Bonjour, rnrnJ'ai été placé en garde à vue à cause d'une bêtise commise sous l'effet de l'alcool. Je suis en France depuis 7 ans et c'est la première fois que ça m'arrive. rnrnJ'ai été remis en liberté et l'affaire a été classée sans suite, sans même avoir eu de convocation au tribunal. rnrnJ'ai toujours eu un titre de séjour étudiant, j'ai obtenu mon master et signé un CDI récemment et j'ai donc déposé un dossier de changement de statut étudiant -> salarié, dont je suis dans l'attente de réponse. rnrnEst-ce que ma garde à vue et le fait que je sois maintenant connu de la Police aura comme résultat le refus de mon titre de séjour salarié? rnrnLors de mon audition j'ai bien expliqué ce qui est arrivé, ainsi que tout mes regrets. J'ai posé la question aux agents qui m'ont auditionné concernant mon renouvellement de titre et ils m'ont tous dit que pour une affaire classée sans même pas avoir été convoqué au tribunal je n'avais rien à craindre... Mais Voilà....je ne dors plus, je ne mange plus, j'ai une espèce de boule dans le ventre j'ai l'impression qu'à cause de cette histoire j'ai foiré toute ma vie, je n'ai plus goût à rien et je n'arrête pas de repenser à cette histoire et à POURQUOI J'AI FAIT CA.....rnrnJe traîne sur des forums des jours et des nuits entières, je vois de tout, certains cas beaucoup plus grave qui n'ont pas eu de soucis avec leurs papiers, d'autres moins grave qui ont eu des soucis..... Je ne sais plus qui/quoi croire...rnrnAidez moi svp si vous connaissez des cas similaires ou avez des conseilsrnrnPour résumer:rnrn7 ans en France rnrnDiplôme d'ingénieur obtenu en Juillet rnrnCDI signé en Septembrer rnrnChangement de statut déposé en Décembrer rnrnattente de réponse depuis rnrnGarde à vue en Février (première de toute ma vie) rnrnaffaire classée sans suite sans convocation au tribunal. rnrnConséquence pour mon changement de statut/titre de séjour ?

Par **Tisuisse**, le **26/04/2012** à **08:15**

Bonjour,rnrnVotre affaire ayant été classée sans suite, il n'y a inscription sur aucun fichier donc cette "bêtise" n'aura aucune incidence pour votre dossier administratif.

Par **regret911**, le **26/04/2012** à **12:52**

Merci de votre réponse. On m'a en effet souvent dit que je ne risquais rien par contre qu'il fallait surtout pas que je refasse une connerie maintenant, ce qui est plus qu'évident pour moi. rnrnPar contre il me semble (j'en suis quasi sûr après tout ce que j'ai lu sur le sujet) que je serai quand même enregistré sur le fichier STIC.... C'est cela qui m'inquiète le plus....rnrnJe n'arrive pas à avoir une seule minute de ma vie depuis cette histoire où je n'y repense pas... J'ai honte... notamment vis à vis de ma famille , de mes amis, de mes proches, de la France.... j'ai honte.... Je ne vis plus, je respire...mon coeur bat mais je ne me sens pas vivant.

Par **regret911**, le **09/05/2012** à **13:47**

Bonjour, rnrnEst ce que des personnes pourraient me renseigner un peu plus svp. J'en dors pas... en plus mon dossier est en traitement en ce moment même. Est ce que je vais recevoir un refus de changement de status car je suis probablement fiché au stic, même si l'affaire est classée sans suite et qu'il n'y a eu aucune condamnation ???rnrnDois je me préparer à prendre un avocat ?